

Vers des changements institutionnels après les élections du 30 novembre 1977 en Afrique du Sud

Les élections législatives qui se sont déroulées le 30 novembre 1977 en Afrique du Sud à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale s'avèrent certainement les plus importantes qui aient eu lieu depuis la proclamation de la République en 1961. Elles ont révélé à la fois une stabilité et un changement en ce qui concerne les forces politiques et ont marqué le début d'une évolution institutionnelle devant conduire à l'élimination constitutionnelle de la communauté noire.

Stabilité et changement. Une confirmation

Le Parti national (NP), parti dominant, a confirmé son emprise sur la vie politique sud-africaine. Avec 64,5 % des suffrages exprimés, il obtient en effet plus de 80 % des sièges et sa représentation passe de 115 à 134 sièges (le siège de Springs qui n'a pas été pourvu en raison de l'assassinat de son détenteur quelques jours avant les élections, devrait revenir sans difficulté au NP). Cette distorsion entre le nombre des suffrages et celui des sièges provient du mode de scrutin, legs britannique (système uninominal majoritaire à un seul tour) ainsi que d'un découpage des circonscriptions privilégiant les zones rurales, traditionnellement favorables au NP.

Au pouvoir depuis 1948, le NP ne semble pas devoir l'abandonner de sitôt. Ce parti dominant, marquant le pays profondément par sa doctrine, va ainsi commencer sa trentième année à la tête du Conseil exécutif (Gouvernement), phénomène exceptionnel dans un régime pourtant habitué à une grande stabilité politique, puisque depuis la création de l'Union en 1910, l'Afrique du Sud n'a connu que 7 premiers ministres (dont 3 décédés en cours de fonctions). Pour sa part, M. Balthazar Johannes Vorster se maintient au pouvoir depuis 1966. Quant au NP, il a vu le nombre de ses représentants croître régulièrement (sauf de légers reculs en 1970 et en 1974) et possède aujourd'hui la plus forte représentation jamais obtenue par un parti sud-africain.

Après une longue histoire faite de scissions et de réunifications, il a recouvré une certaine stabilité en fusionnant en 1952 avec le parti afrikaner. Parti des *verkrampptes* (conservateurs), le NP, qui a été le véritable instigateur de la politique d'*apartheid*, a permis à l'élément afrikaner d'exercer une véritable hégémonie sur la vie politique sud-africaine et ainsi de couper progressivement tous les liens qui pouvaient exister entre l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni. Après avoir assuré l'Afrikanerdom, tous ses efforts ont porté sur le maintien de la prépondérance de la communauté blanche, bien que celle-ci ne représente que 17 % de la population contre 70 % pour la communauté noire, 9,5 % pour les Métis et 3 % pour les Indiens.

Une opposition plus dynamique

L'autre phénomène marquant de cette consultation électorale est pourtant le changement intervenu au sein de l'opposition. Sir de Villiers Graaf, dirigeant du Parti uni (UP), qui assumait les fonctions de leader de l'opposition depuis 1956, a décidé en effet de se retirer de la vie politique au moment même où se dessine l'effacement de son parti.

En dépit de ses efforts pour présenter un nouveau visage, l'UP, qui autrefois avait détenu le pouvoir, n'est plus la principale force d'une opposition divisée. L'UP se présentait cette fois-ci sous l'appellation de Parti de la Nouvelle République (NRP), résultat de la fusion de l'UP et du petit Parti démocratique. Le NRP préconise une formule confédérale en ce qui concerne les relations entre les Noirs et les autres communautés, mais ne s'oppose pas au principe de la politique des Bantoustans. N'obtenant, avec 11,4 % des suffrages, que 10 sièges, le NRP enregistre un véritable échec. Son nouveau leader, M. Radclyffe Cadman, est battu. Fait significatif, il doit son échec à un candidat du Parti progressiste fédéraliste (PFP), formation qui devance maintenant le NRP au Parlement. Le PFP est né de la fusion du Parti progressiste de M. Colin Eglin et d'un groupe de dissidents de l'UP conduits par M. Japie Basson. Il devient le deuxième parti politique sud-africain, mais bien loin, cependant, derrière le NP puisqu'il ne recueille que 17,2 % des suffrages et 17 sièges.

L'apparition de ce nouveau parti devrait amener les *verligtes* (éclairés) blancs à s'organiser avec plus de détermination. Sur le plan des relations interraciales, le PFP préconise une attitude plus audacieuse, souhaitant une formule de type fédéral et un certain partage du pouvoir entre Blancs, Noirs, Métis et Indiens. Il est soutenu par certains industriels et hommes d'affaires sud-africains, dont M. Harry Oppenheimer.

Deux autres partis briguaient les suffrages des électeurs sud-africains. Le Parti sud-africain (SAP), issu d'une scission de droite de l'UP, obtient 3 sièges avec 3,1 % des suffrages. De son côté, le Parti national rénové (HNP), parti afrikaner formé par des extrémistes du NP, avec 3,1 % des suffrages, ne dispose d'aucun siège.

Ces élections, qui avaient pour arrière-plan l'adoption d'une nouvelle Constitution ne se sont déroulées qu'entre Blancs. Ceux-ci n'ont pas

autorisé les Noirs, les Métis et les Indiens à participer à la consultation. L'exclusion des Métis et des Indiens semble d'autant plus surprenante que le nouveau projet de Constitution leur accorde une place particulière. Il est vrai que les organes représentatifs de ces communautés avaient repoussé l'avant-projet.

La future Constitution. Un système pluricommunautaire

Les élections du 30 novembre ont joué, en quelque sorte, le rôle d'un référendum constitutionnel. Bien que le texte ne doive pas entrer en vigueur avant décembre 1979, les grandes lignes en sont déjà connues.

Les futures institutions constitueront la troisième Constitution sud-africaine depuis le South Africa Act de 1909. Le nouveau système tranche de façon radicale avec le Republic of South Africa Constitution Act du 24 avril 1961 qui avait transposé le régime parlementaire classique de 1909 dans un cadre républicain, les attributions dévolues antérieurement au roi et au gouverneur général passant à un Président de la République.

Trois communautés sur quatre sont concernées par le projet : les Blancs, les Métis (*coloured*) et les Indiens (*asians*). Chacun de ces groupes disposera d'un Parlement monocaméral compétent pour ses affaires et d'un Gouvernement avec un Premier ministre. Il n'est pas prévu de Parlement commun coiffant l'ensemble. Toute vision fédéraliste est résolument exclue.

Pour les affaires communes aux trois communautés, le Gouvernement sera constitué par un Conseil des cabinets comprenant des ministres des trois groupes (6 Blancs, 3 Métis et 2 Indiens) ainsi que les trois premiers ministres et le Président de la République. Ce Conseil prépare les lois mais ne vote pas. Il doit parvenir à un consensus. En cas de divergences, il peut prendre conseil d'un Comité consultatif conjoint. Si aucune décision ne peut se dégager, le Président de la République, qui est assisté d'un Conseil au rôle purement consultatif et dont il nomme les membres, tranche en dernier ressort.

Le présidentielisme blanc

Le futur système sud-africain réalise une évolution vers des institutions de type présidentieliste. L'absence de Parlement commun chargé d'adopter les lois applicables aux trois communautés et le rôle majeur dévolu au Président de la République confèrent un pouvoir exorbitant au chef de l'Etat. Cette fonction devrait, en bonne logique, être assumée par l'actuel Premier ministre, M. B. J. Vorster.

Apparemment, le projet semble réaliser une certaine libéralisation sur le plan racial dans la mesure où il prévoit une représentation plus importante des Métis et des Indiens. En fait cette solution permet d'écarter de façon absolue la communauté noire et de justifier la domination blanche sur les autres communautés. Cela explique l'opposition des non-Blancs

au nouveau projet. M. Sonny Leon, président du Conseil représentatif des Métis (CRC), résume ainsi l'hostilité des *coloured* : « Les citoyens de première classe veulent utiliser les citoyens de seconde classe pour opprimer les citoyens de troisième classe. »

Les groupes disposant d'institutions dans le nouveau système ne sont pas sur un pied de parité, leur représentation étant fonction de leur importance numérique selon une proportion 4/2/1. Ainsi, au sein de chaque organisme commun (Conseil des cabinets, Conseil du président, collège électoral chargé de désigner le Président de la République), les Blancs disposent de la majorité absolue. On retrouve ce même phénomène dans le nombre total des membres des trois Parlements.

Le repli sur le laager

L'élaboration de la nouvelle Constitution marque le repli des Sud-Africains blancs sur le *laager* (forteresse). Elle s'inscrit dans la logique de la politique des Bantoustans. Actuellement, deux d'entre eux ont obtenu l'indépendance : le Transkei et le Bophuthatswana. A long terme, tous les Noirs seront rattachés à l'un des *homelands* devenus indépendants et auront ainsi perdu tout lien juridique avec l'Afrique du Sud. Ceux qui continueront à résider sur le territoire sud-africain seront alors devenus des étrangers. Les nouvelles dispositions constitutionnelles ne font que consacrer l'idée de « partition », idée qui fut émise en d'autres temps et d'autres lieux.

L'évolution de la situation en Afrique australe (accession à l'indépendance de l'Angola et du Mozambique, incertitude de la situation en Rhodésie, prochaine accession à l'indépendance de la Namibie) a sans doute conduit les Sud-Africains à accélérer cette évolution de leurs institutions, ce processus de ségrégation constitutionnelle étant amorcé en fait le jour où le NP a réussi à imposer la pratique de l'*apartheid*.

On peut cependant se demander si, en raison de leur complexité et surtout d'un environnement international devenu de plus en plus hostile au pouvoir pâle, ces nouvelles institutions permettront aux Blancs de se maintenir longtemps encore dans leur *laager*.

Dominique BREILLAT,
Assistant de droit public à Poitiers.